



Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

**BUREAU DU 07 FEVRIER 2024**

Délibération N°B24/029

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024  
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE  
POUILLY - Rue Nationale - Équipement et habitat  
F09FC70D027 - Avenant n°1**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu la demande formulée par la commune de Pouilly souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de l'îlot dit « Rue Nationale », situé sur son territoire communal, en vue de la création de logements et d'un équipement structurant,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 18/07/2019 à passer avec la commune de Pouilly et l'Eurométropole de Metz annexée à la présente délibération, portant sur la prolongation du délai de la convention dont l'échéance est désormais fixée au 30/06/2029 (précédemment fixée au 30/06/2024),
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Pouilly et l'Eurométropole de Metz ledit avenant,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le **15 FEV. 2024**

Pour la Préfecture par délégation  
Le Secrétaire Général, pour les Affaires  
Régionales et Européennes,

  
Samuel BOUJU

Le Président du Conseil d'Administration,

  
Antony CAPS